

SENSIBILISATION ADAPTÉE

En fonction du public et de la demande



- ➔ Informer, comprendre la surdité
- ➔ Ressentir la surdité, ateliers, mises en situation



N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations et connaître nos conditions tarifaires (devis gratuit).



Centre d'Action
et d'Information sur la Surdit 

34 avenue du Mar chal Maunoury
41000 Blois

Cit  administrative - Porte B - 2^e  tage

De 9h   12h30 et de 14h   17h

 02 54 33 53 04

 06 12 65 00 18

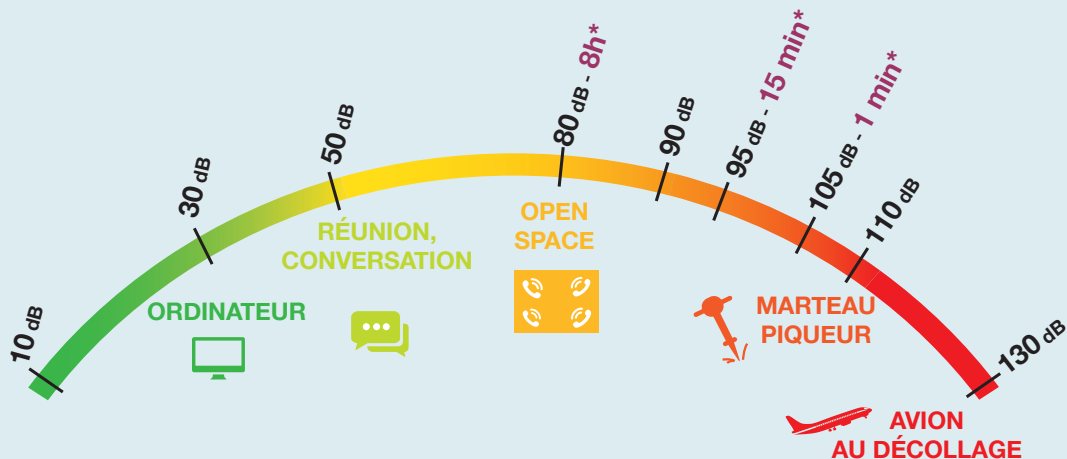
 Cais R gion Centre

 contact@cais-centre.fr

 c.a.i.s.41

 www.cais-centre.fr

LE BRUIT AU TRAVAIL



* Temps d'exposition maximum par jour

La r glementation : Article R4434-7 - D cret 2008-244 7 mars 2008

En cas d'impossibilit  d' viter les risques dus   l'exposition au bruit par d'autres moyens, des protecteurs auditifs individuels, appropri s et correctement adapt s, sont mis   la disposition des travailleurs dans les conditions suivantes :



- ➔   partir de 80 dB, **PICB*** mis   disposition
- ➔ Au del  de 85 dB, **PICB*** obligatoire

* Protection Individuelle Contre le Bruit



Vous ressentez une g ne ?
Vous avez une douleur dans l'oreille ?



Faites appel   un professionnel de sant  !